



63, rue Léonus Bénard 97450 SAINT-LOUIS - Mobile : 06 92 64 37 75
Courriel : secretariat@ccsl.fr - Site : <http://www.ccsl.fr>
N° SIRET : 42512607500034 Code APE : 9312 Z

REGLEMENT PARTICULIER

« FESTIVELO » SAINT-LOUIS ECOLE DE VELO + 3h ENDURANCE VTT-XC Dimanche 3 juin 2018

Lieu : Circuit Moto-Cross Lisette DORSEUIL – SAINT-LOUIS

Programme :	7h30 :	Accueil des concurrents, réunion composition jury des arbitres.
	8h00 :	Epreuve CYCLO-CROSS pour l'ECOLE DE VELO.
	10h30 :	Départ 3h ENDURANCE et AGILITE.
	13h00 :	Remise des Récompenses.

ECOLE DE VELO : 2 épreuves CYCLO-CROSS et AGILITE.
(CAT : de Pré-licenciés à Minimes)

L'épreuve de cyclo-cross sera tracée sur le circuit de moto-cross et l'épreuve d'agilité sur un terrain synthétique.

MATERIEL : Vélo de route et VTT autorisés. Chaque coureur peut utiliser le matériel de son choix en fonction des épreuves : (Exemple : vélo de route « AGILITE » et VTT « CYCLO-CROSS ».)

CLASSEMENT INDIVIDUEL : le coureur ayant le moins de points par addition des places sur l'ensemble des 2 épreuves sera déclaré vainqueur de sa catégorie.

CLASSEMENT par EQUIPE : le classement par équipe se fera par addition des places au classement général des 6 meilleurs de chaque équipe (maximum 2 coureurs par catégorie) avec au moins une féminine. Les catégories pré-licenciés et poussins ne sont pas prises en compte. L'équipe totalisant le moins de points sera déclarée vainqueur.

LA COURSE 3h ENDURANCE VTT : l'épreuve se déroule en relais par équipe de 2. Chaque équipe doit parcourir la plus grande distance possible. La course se termine lorsque la première équipe franchit la ligne d'arrivée après 3h de course. Le relai est obligatoire à chaque tour dans la zone de relais.

CATEGORIES : Minimes 2h de course, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Non-Licenciés (17ans et +) : 3h de course.

A NOTER : Catégorie Minimes ne peuvent pas participer à l'école de vélo et à la course d'endurance. Précisez leur choix à l'inscription.

SECURITE : Assistance technique extérieure interdite. Relais par contact physique dans la zone prévue à cet effet.

MONTANT DES ENGAGEMENTS :

Licenciés FFC : 19€ / coureur soit 38€ par équipe,
Non Licenciés (17ans et +) : 24€ / coureur soit 48€ par équipe.
Pour l'Ecole de Vélo : 5€.

Certificat médical pour les non licenciés (17ans et +) et autorisation parentale pour les mineurs non licenciés.

RECOMPENSES : 3 premières équipes de chaque catégorie (Minimes, Cadets, Juniors, Séniors, Vétérans, Non-licenciés (17ans et +), Scratch et VAE pour les 3h, 3 premiers indiv et équipes pour l'Ecole de Vélo.

Primes 3H endurance VTT-XC : 1^{ère} équipe 100 € - 2^{ème} équipe 75 € - 3^{ème} équipe 50 €

REGLEMENT : FFC : L'organisation se réserve le droit de toutes modifications.

ARBITRES : K. DUDON, E. GOULJAR, J-M. FURCY, F. CADENA.

ARBITRE Adjoint : G. ESPARON

Chaque club participant à l'Ecole de Vélo devra fournir un éducateur pour intégrer le jury des arbitres. Son nom devra être transmis avec la liste des coureurs inscrits.

INSCRIPTIONS PAR ORDRE DE CATEGORIES:

Les inscriptions devront être adressées par les clubs au Comité Régional avant le **vendredi 1 juin 2018 à 12 heures :**

Par Mail : ffcrun@wanadoo.fr ou Fax : 0262 45 22 55

CHAQUE EQUIPE (3h Endurance VTT) DEVRA OBLIGATOIREMENT RENDRE LES PLAQUES A L'ARRIVEE

